



HENRI MAIRE SA : Projet de garantie de cours et d'augmentation de capital

Paris, le 8 juin 2010

A la suite du rachat d'un bloc majoritaire de la société Henri Maire (Euronext Paris, Compartiment C, n° ISIN : FR0000061087, Mnemo : MAIR), la société Henri Maire Développement, filiale de VERDOSO INDUSTRIES, annonce qu'elle envisage de mettre en place une procédure de garantie de cours qui sera suivie d'une augmentation de capital en numéraire.

Pour rappel (Cf. communiqué Verdoso Industries / Henri Maire en date du 1er juin 2010), le changement de contrôle majoritaire de la société Henri Maire a été réalisé le 31 mai 2010 dans le cadre d'une cession hors-marché du bloc d'actions détenu par la société SOPAFIHM, Madame Marie-Christine Tarby-Maire et Messieurs Henri-Michel Maire et Pierre Menez.

Ce bloc de titres a été cédé pour un prix d'un euro symbolique ; cette cession a été assortie d'une clause de retour à meilleure fortune sous la forme d'un earn out qui sera déterminé au vu des résultats des exercices 2011, 2012 et 2013, étant souligné que cet earn-out revenant le cas échéant aux cédants du bloc majoritaire sera, en tout état de cause, plafonné à 1,70 € par action cédée.

Dans ce contexte, la société Henri Maire Développement envisage de mettre en place d'ici le 1er septembre 2010, une procédure de garantie de cours au prix de 1,70 € par action permettant aux actionnaires minoritaires de céder leurs titres Henri Maire.

Les modalités précises de cette opération seront détaillées ultérieurement.

Parallèlement à cette procédure de garantie de cours, et après l'arrêté des comptes semestriels de la société Henri Maire, il est envisagé que la direction d'Henri Maire propose aux actionnaires à réunir en assemblée générale extraordinaire durant l'été, l'approbation d'une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Comme indiqué dans le communiqué en date du 1er juin 2010, cette augmentation de capital aura pour objet de financer le développement, la restructuration et le désendettement de la société Henri Maire. Elle fera l'objet d'une présentation détaillée ultérieure.

A propos de VERDOSO INDUSTRIES : *Verdoso Industries accompagne à long terme les entreprises qui peuvent porter un projet d'indépendance, et qui sont positionnées sur des niches de marchés ou des applications sur lesquelles elles sont parfaitement légitimes. Dans ces circonstances, Verdoso Industries s'allie avec des dirigeants chevronnés, qui sont les experts sectoriels, et apporte son savoir faire dans la conduite du changement et le pilotage de projets.*